Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 074-200005551-20260608-2026_01-AI

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

Siège : Mairie d'Etrembières – Place Marc Lecourtier – 74100 ETREMBIERES
Tel : (33) 04.50.92.04.01 – Fax : (33) 04.50.87.29.88

ARRETE N°2026-01
Délégation de signature du Président du GLCT TS à Monsieur Jean-Marie Martin, Vice-Président

Le Président du Groupement Local de Coopération Transfrontalière pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS), Monsieur Nicolas Tereins, élu par délibération de l'Assemblée n°A-2026-06 du 22 mai 2026 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, article L 5211-9 ;

Vu la délibération n° A-2026-07 du 22 mai 2026 élisant Monsieur Jean-Marie Martin Vice-Président du GLCT TS ;

Considérant que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature afin de rationaliser l'organisation administrative du GLCT TS ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'empêchement ou d'absence du Président du GLCT TS, Monsieur Nicolas Tereins, celui-ci donne délégation de signature pour tous les actes, pièces, documents et courriers à Monsieur Jean-Marie Martin Vice-Président qui le supplée dans ses fonctions.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa notification à l'intéressé et tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés du GLCT TS et télétransmis en Préfecture d'Annecy.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du GLCT TS dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribual administratif de Grenoble dans un délai de deux moix à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date d'affichage ou à compter de la réponse du GLCT TS, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Etrembières, le 8 JUIN 2026
Le Président
Nicolas Tereins

G.L.C.T. pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève

Notifié à l'intéressé :

Monsieur Jean-Marie Martin
Le :
Signature :